

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

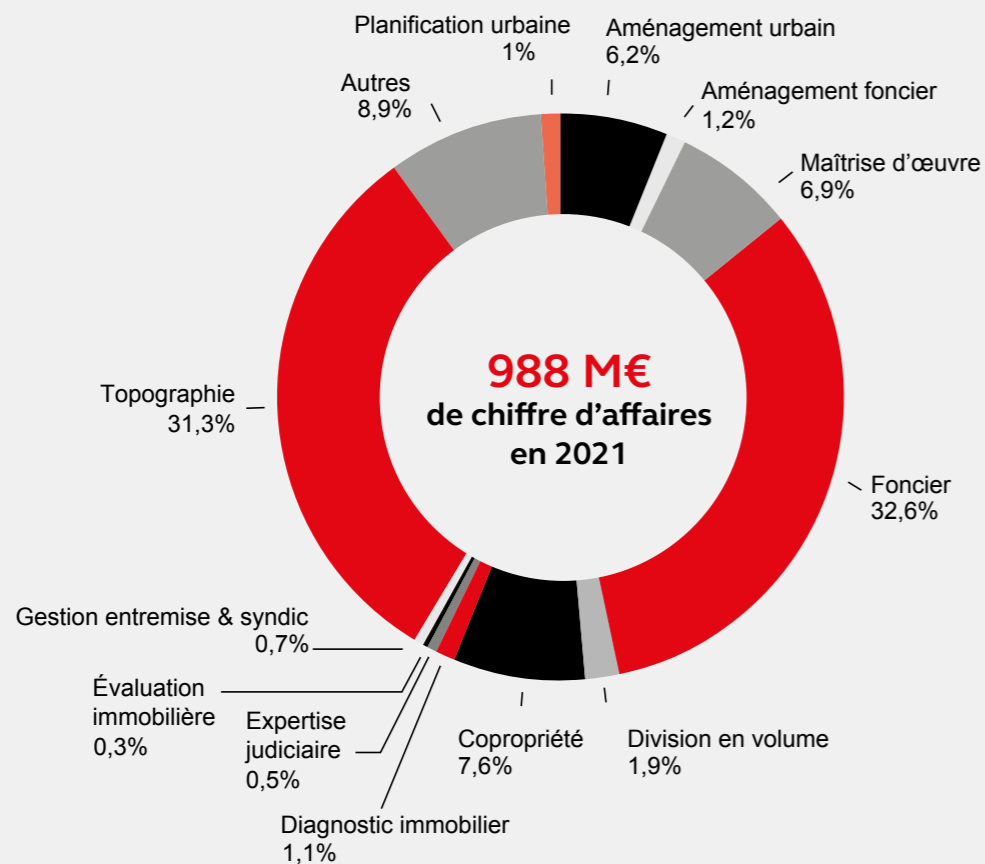
UNE ANNÉE
AMBITIEUSE



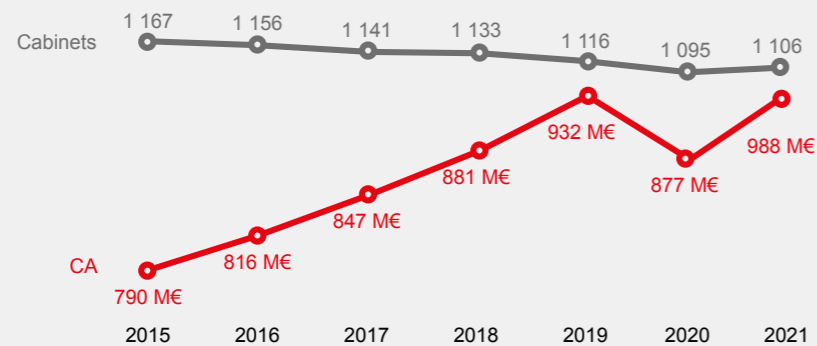
Claire Pierrat,
Congrès du Havre 2022

CHIFFRES-CLÉS

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



ÉVOLUTION COMPARÉE CA / NOMBRE DE CABINETS



NOMBRE DE GÉOMÈTRES-EXPERTS

1 878
inscrits à l'Ordre en 2022

TAUX DE FÉMINISATION GLOBAL DE LA PROFESSION : 14,59%

22%
inscrites en 2021

12,16%
inscrites en 2022

NOMBRE DE GÉOMÈTRES-EXPERTS NOUVELLEMENT INSCRITS

70
en 2021

77
en 2022

UNE FILIÈRE DE 10 000 EMPLOIS

9 865
salariés

1 106
cabinets

MOYENNE D'ÂGE

47
ans

Sommaire

- 2 CHIFFRES-CLÉS
- 4 ENTRETIEN AVEC JOSEPH PASCUAL
- 6 LES DATES CLÉS 2022
- 8 46^{ÈME} CONGRÈS : UN PARI RÉUSSI
- 10 GE 2030 : DE LA VISION À L'ACTION
- 12 EXCELLENCE DANS LE CŒUR DE MÉTIER
- 18 RÉGULATION ET HAUT NIVEAU DE PRESTATIONS
- 24 ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ
- 30 LA GOUVERNANCE
- 32 LES 23 COMMISSIONS
- 35 BUDGET ET MOYENS

ÉDITO**de Joseph Pascual**

Président du Conseil supérieur
de l'Ordre des géomètres-experts



« Je suis fier de ce collectif en mouvement qui fait des géomètres-experts des entrepreneurs engagés et pionniers »

2022 aura été une année des plus intenses pour notre profession et pour l'institution que je préside.

■ **Une année de travail et d'engagement** collectif tant nous avons été mobilisés. Nous avons produit un livre blanc à l'attention des candidats à l'élection présidentielle pour prendre une part active au débat. Nous avons accompagné de manière pragmatique le gouvernement et les parlementaires pour défendre une territorialisation de la trajectoire de sobriété foncière définie par la loi Climat et Résilience. Le DPLG de géomètre-expert foncier a enfin été reconnu au grade de Master. Nous avons encore accueilli plus de 150 étudiants, en mai à Paris, à l'occasion de l'Expert Game et lancé un grand débat, dans toutes les régions, sur la réforme de nos modes d'exercice. Nous avons enfin poursuivi notre lutte contre toutes les formes de discrimination et réaffirmé notre attachement à la défense des droits humains, témoignant ainsi des valeurs humanistes qui animent notre profession !

■ **Une année de retrouvailles** puisque plus de 1000 congressistes se sont rassemblés au Havre, en septembre dernier, à l'occasion de notre 46^{ème} Congrès. Intitulé « une profession face aux défis de la société », cet événement, au-delà des temps forts de

convivialité, a été pour nous l'occasion de mesurer la performance globale de nos cabinets. Nous avons lancé la profession dans une démarche de labellisation sectorielle RSE et nous nous sommes engagés à transformer notre Ordre en instance de régulation et de supervision en devenant des acteurs du droit de la compliance. Ce Congrès a ainsi consacré le lancement opérationnel de notre projet stratégique « géomètre-expert 2030 ». C'est une véritable révolution culturelle qui s'amorce pour faire de nos cabinets et de notre Ordre des organisations à impacts positifs. Cette transformation nous permettra de passer d'une pratique de contrôle et de sanction, à une dynamique vertueuse de supervision, de prévention et de responsabilité « ex ante ». Nous repensons ainsi un nouveau modèle d'Ordre et démontrons notre capacité à nous réinventer !

■ **Une année de changement** puisque le Conseil supérieur a consacré en séance d'octobre 2022 la création d'une commission dédiée à la compliance et que le Bureau du Conseil supérieur a créé, sous la Direction générale d'Hervé Grélard, quatre nouvelles Directions au siège de l'OGE :

- la Direction des finances et des moyens généraux ;
- la Direction des affaires juridiques et de la compliance ;

- la Direction des métiers du géomètre-expert et de la formation ;
- la Direction de la communication.

La création de ces quatre nouvelles Directions constitue un préalable à la déclinaison opérationnelle de notre plan stratégique « géomètre-expert 2030 ». Elles permettront de mieux accompagner les actions et d'intégrer les nouvelles compétences nécessaires aux transformations à mettre en œuvre. Enfin, avant de rejoindre notre nouveau siège, place Denfert-Rochereau, dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, nous nous sommes installés provisoirement, depuis novembre, au 49 avenue Hoche, dans le 8^{ème} arrondissement. Nous avons ainsi démontré notre agilité et notre capacité à transformer notre organisation pour la rendre toujours plus performante !

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport d'activité et de développement durable 2022. Il est le reflet du dynamisme de notre institution et de la profession.

C'est ce collectif en mouvement qui fait des géomètres-experts des entrepreneurs engagés et pionniers, ce dont je suis fier.

LES DATES CLÉS 2022

10 janvier : France Boulanger, collaboratrice du cabinet Epsilon GE dans l'Hérault représente la profession lors de la finale du concours d'éloquence « Prix Gisèle Halimi », organisé par la Fondation des Femmes.

Janvier

Février

21 février : la Loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale vise à rapprocher l'État du terrain, lève les freins inutiles et facilite le quotidien des collectivités et de leurs élus. Elle impacte la profession sur les champs de l'urbanisme, de la copropriété et sur les chemins ruraux.

Avril



Mai

3 mai : 150 étudiants de l'ESGT, l'INSA et l'ESTP découvrent la profession lors de l'Expert Game. Objectif : faire naître des vocations. Une réussite aux yeux de tous les participants !



1^{er} avril : un mois avant la présidentielle, l'Ordre des géomètres-experts dévoile son livre blanc. Cinq propositions transmises aux candidats pour répondre aux préoccupations des Français en matière d'emploi et d'éducation, d'environnement et d'aménagement des territoires, de pouvoir d'achat et d'immobilier, de dette publique et d'optimisation du patrimoine des personnes publiques ou encore de responsabilité sociétale.

6 avril : les géomètres-experts forment 54 juristes de l'ADIL sur la copropriété. Ce webinar était assuré par Gérard Roulleau, Président de la commission Foncier et Gilles Ciboit, membre de la commission Copropriété/Volumes.

30 avril : deux décrets relatifs à la lutte contre l'artificialisation des sols sont publiés. Ils viennent préciser la nomenclature des sols artificialisés et la déclinaison des objectifs de suivi de la sobriété foncière dans les documents d'urbanisme, permettant ainsi de rendre opérationnelles les mesures de la loi Climat et Résilience.

Mars

10 mars : Joseph Pascual, Président du Conseil supérieur, a rappelé les fondements et les enjeux du secret professionnel et de l'indépendance pour les géomètres-experts, lors de la conférence organisée par le Comité de Liaison des Institutions Ordinales (CLIO) qui fédère les 16 professions réglementées et instituées en Ordre en France, sur le thème du secret professionnel et de l'indépendance.

16 mars : signature d'un contrat d'objectifs pour répondre aux enjeux de sécurisation foncière en Polynésie.

Juin
Juillet

24 au 26 juin : une équipe de géomètres-experts a réalisé le tracé pour permettre l'implantation des structures du festival Solidays. Une façon pour la profession de témoigner de sa mobilisation dans la lutte contre toutes les formes de discrimination.

29 juin : la Cour de cassation publie à son bulletin un arrêt de principe qui consacre le monopole des géomètres-experts dans la réalisation des plans annexés aux documents de copropriété.

25 juillet : le DPLG de géomètre-expert foncier est reconnu au grade de Master et inscrit au répertoire national de certification professionnelle.



Septembre

13 au 15 septembre : le 46^{ème} Congrès du Havre rassemble plus de 1 000 congressistes. Le thème « Une profession face aux défis de la société ».

22 et 23 septembre : David Nicolas, Président de la commission Communication, intervenait au Think Forward à la Baule pour témoigner du plan transformatif géomètre-expert 2030.

Octobre

Octobre Novembre : les régions débattent sur la pluralité d'exercices professionnels lors d'ateliers participatifs. Rendez-vous en 2023 pour la synthèse des débats et le vote en séance du Conseil supérieur.

13 octobre : Joseph Pascual et Alain Huck font la promotion du métier de géomètre-expert auprès des étudiants lors du Cercle géo. Événement regroupant les écoles d'ingénieurs de l'ESGT, de l'ESTP et de l'INSA.



27 et 28 octobre : les géomètres-experts participent à la seconde édition du Salon national du drone, l'UAV Show à la Réunion. La profession fait la démonstration de son expertise de la qualification de la donnée issue de l'acquisition drone.

Novembre

1^{er} novembre : conformément au plan « géomètre-expert 2030 », l'Ordre se transforme et se restructure autour de 4 nouvelles Directions et change d'adresse.

22 novembre : les collaboratrices et collaborateurs du siège et des régions se réunissent à Paris pour amplifier leur dynamique de travail.

22 au 24 novembre : la profession était à la rencontre des acteurs publics lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales. L'occasion de signer une convention de partenariat avec l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF).

28 novembre : l'OGÉ apporte son soutien au fonds Link lors de son traditionnel dîner et réaffirme son engagement pour un monde sans Sida d'ici 2030.

30 novembre : Bruno Jeanbart, Vice-Président d'Opinion Way présentait les résultats du baromètre de l'Observatoire National du Cadre de Vie (ONCV).



Décembre

1 décembre : Hervé Grélard, Directeur général intervient lors du webinar Aides, pour Link sur le thème : « Comment engager son entreprise dans la lutte contre les discriminations, l'homophobie et la sérophobie ? »

3 décembre : la profession se mobilise autour de Blue parking et lance sa nouvelle application pour géolocaliser les places de parking PMR.

5 décembre : webinar formation « lutter contre les discriminations en entreprise » plus d'une centaine de géomètres-experts formés.

7 décembre : Joseph Pascual, Séverine Vernet et Hervé Grélard rencontrent le cabinet du Ministère de Tutelle pour parler, outre des grandes réformes de la profession, de sobriété foncière et énergétique.

14 décembre : Joseph Pascual et Hervé Grélard présentent les projets d'interprofessionnalité, de SPE et de compliance au cabinet d'Olivia Grégoire, Ministre en charge des PME et des professions libérales.

PARI RÉUSSI POUR LE 46^{ÈME} CONGRÈS DE LA PROFESSION



Les 13, 14 et 15 septembre, le Havre accueillait le 46^{ème} Congrès de la profession. Le thème retenu pour cette nouvelle édition : « la profession face aux défis de la société ». Retour sur les temps forts de ce Congrès.

Témoigner des évolutions de la société, s'inscrire dans un cadre d'une performance respectueuse de son environnement, mieux prendre en compte la RSE et l'expérience client dans les cabinets, faire de l'Ordre des géomètres-experts un acteur de la compliance : quatre axes qui ont été illustrés par les nombreux intervenants comme Jean Viard, Elie Cohen, Yannick Roudaut, Bertrand Badré, Anne Bouferguène, Claudie Haigneré, Marie-Anne Frison-Roche... Ils ont ainsi pu partager leur vision de l'avenir, témoigner des évolutions de la société et inspirer les congressistes.

Une manifestation conviviale et institutionnelle

En ouverture du 46^{ème} Congrès de l'OGE, le son du DJ Vinz Olsen aux platines, l'enthousiasme et les mots toujours justes d'Hervé Grélard, Directeur général de l'Ordre, ainsi qu'un spectacle de danse haut en couleurs ont embrasé la salle. De quoi fédérer le public et créer une dimension de proximité si chère à la profession. Pour rester dans le ton, Jean-Baptiste Gastinne, adjoint au maire du Havre et Vice-président du Conseil régional de Normandie et Yves Delavigne, Président du Conseil régional ordinal de Normandie, ont pris la parole pour notamment vanter les mérites et les potentiels d'excellence de la région. Deux autres prises de parole très fortes : celle de Bertrand Badré, Managing Partner et fondateur de « Blue like an Orange Sustainable Capital » ainsi que celle d'Anne Bouferguène, CEO et co-présidente du fonds LINK dont est partenaire l'OGE.

Co-construire l'avenir

Avec un nombre de congressistes en progression, le 46^{ème} Congrès fut un réel succès. Plus participatif, plus moderne, cet événement avait été repensé dans son ensemble pour permettre à la profession de se projeter dans l'avenir. « Nous souhaitons moderniser l'événement pour en faire un véritable temps de partage et de convivialité. Traduire très opérationnellement la notion de performance », déclare Claire Pierrat, la présidente de la séance intitulée « Performer au quotidien ».

Trois thématiques emblématiques

Quels sont les leviers de performance en entreprise ? C'est la question qu'a posée Florence Amphoux, la Présidente de la 1^{ère} séance de ce Congrès intitulée « réinventer la performance ». Elie Cohen, économiste et Directeur de recherche au CNRS a lancé le débat en déclarant que « la croissance du chiffre d'affaires et les ratios financiers sont des indicateurs clefs pour mesurer l'évolution de l'activité d'une entreprise et évaluer sa santé financière, mais ils ne sont pas suffisants ». C'est autour de ce constat que géomètres-experts, psychologues, urbanistes et experts-comptables ont pu débattre au cours des tables rondes organisées. Les congressistes étaient associés aux échanges de manière interactive grâce à une application dédiée.

Autre thème de séance proposé par Claire Pierrat : « performer au quotidien ». Jean Viard, sociologue et Directeur de recherche CNRS au CEVIPOF en duo avec Joseph Pascual, Président du Conseil supérieur de l'Ordre, se sont par ailleurs interrogés sur la place du géomètre-expert dans la société. Comment répondre aux différentes crises qui nous frappent ? Comment attirer et fidéliser les talents et les clients ? Comment s'engager dans une démarche RSE ? Des ébauches de réponses à ces questions ont été formulées lors de tables rondes de qualité, permettant notamment de mieux comprendre la notion de chaînes de valeurs en entreprise. C'est d'ailleurs à cette occasion que le label sectoriel RSE de l'Ordre a été dévoilé.

Enfin, Romain Buraud a invité les participants du Congrès à « transcender leurs missions » pour un moment introspectif devant la terre vue de l'espace, avant d'accueillir Claudie Haigneré, astronaute, médecin. Pour l'ex-ministre, replacer l'homme dans un contexte global est essentiel. Dans le prolongement de ces réflexions, Yannick Roudaut, essayiste, perspectiviste en économie soutenable, a incité les entreprises à quitter la rentabilité à tout prix pour développer un projet basé sur le triptyque : bien-être, environnement et rentabilité. « La rentabilité va devenir un moyen de réaliser des objectifs environnementaux et sociaux », selon lui. Les jeunes générations ont également eu voix au chapitre : élèves ingénieurs et géomètres-experts stagiaires ont en effet transmis leurs attentes à l'égard de l'entreprise. Enfin, Marie-Anne Frison-Roche, professeure de droit économique à Sciences Po Paris, a

invité les participants à s'interroger sur le modèle des Ordres et ne plus penser ces institutions sous le seul prisme du droit de la concurrence mais également comme des acteurs du droit de la régulation et de la compliance. Une voie qui permettra à notre Ordre de poursuivre des buts monumentaux comme la lutte contre le réchauffement climatique ou la protection des droits humains.

La démarche « géomètre-expert 2030 » en toile de fond

Trois jours d'échanges, de rencontres et de débats intenses, conclus par Joseph Pascual, Président du Conseil supérieur de l'OGE, en présence d'Emmanuel de Lanversin, Directeur adjoint à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages au sein de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Joseph Pascual a souhaité partager sa vision pour faire du géomètre-expert le garant d'un cadre de vie durable en s'appuyant sur la démarche prospective « géomètre-expert 2030 », lancée officiellement dans le même temps. Une stratégie qui s'articule autour de trois axes : la profession, le géomètre-expert et l'Ordre des géomètres-experts.

Joseph Pascual a insisté sur la nécessité de penser la performance de manière plus globale, de sorte que la performance économique n'en soit plus qu'une composante aux côtés des performances environnementale, sociale et sociétale. S'agissant du géomètre-expert, il a souhaité que les travaux du Congrès mettent en lumière de nouvelles approches. Pour les y aider, il a officialisé le lancement par l'Ordre de son propre label RSE et a souhaité placer l'expérience client au cœur de la mission du géomètre-expert. De quoi également attirer les étudiants et fidéliser les collaborateurs soucieux de trouver du sens à leur métier. Enfin, Joseph Pascual a réaffirmé sa volonté de rénover l'institution, en la dotant de nouvelles missions environnementales et sociétales.

Rendez-vous dans deux ans en Martinique pour une nouvelle édition du Congrès des géomètres-experts. Un choix qui s'explique par l'envie de la profession de valoriser la diversité des territoires français et leur représentativité. Des mesures globales compensatoires sont bien entendu déjà à l'étude.

GÉOMÈTRE-EXPERT 2030 : DE LA VISION À L'ACTION



« Géomètre-expert 2030 » est une vision stratégique et prospective qui doit accompagner la transformation tant de la profession que de son institution, dans la prise en compte globale des préoccupations sociétales en cours et à venir. Le lancement opérationnel du projet s'est effectué au Havre lors du 46^{ème} Congrès en septembre dernier. Retour sur les premières transformations engagées en 2022.

Penser demain avec pragmatisme

Le monde se transforme, se digitalise, se complexifie. Le rythme des changements s'accélère et le risque devient permanent. Face aux enjeux imposés par une société en perpétuelle mutation, les entreprises vont devoir s'adapter et réinventer leur modèle économique ainsi que managérial pour réintroduire de façon centrale la relation à l'autre. La filière du cadre de vie a un rôle important à jouer dans ces évolutions. Le géomètre-expert, acteur clé de la filière, doit apporter son expertise auprès de ses clients et de ses parties prenantes. Il doit être aussi le garant de la qualité du parcours client et de l'intérêt général. C'est dans cette perspective que la profession a impulsé le plan stratégique « géomètre-expert 2030 » afin de se réinventer et répondre aux enjeux transformatifs à venir. L'Ordre, en instance régulatrice, doit accompagner la profession en développant un large panel de services techniques et managériaux à destination des géomètres-experts. Il va également se transformer afin d'intégrer le droit de la compliance dans son organisation. Objectif : permettre aux cabinets de garantir un impact positif tant au plan environnemental que sociétal.

Agir pour transformer

Cette vision stratégique s'accompagne d'un plan d'actions opérationnel qui s'appuie sur trois axes de transformation : la profession, le géomètre-expert et l'Ordre. Il a été finalisé en septembre lors d'un séminaire de travail mêlant les équipes du siège de l'Ordre et le bureau du Conseil supérieur. Sans attendre, les membres du bureau ont souhaité mettre en œuvre les premières actions tout au long du second semestre. Outre le lancement du label sectoriel RSE et de la démarche de sensibilisation à l'expérience client, des débats régionaux ont été lancés sur la réforme du mode d'exercice. Nos sociétés de participation et nos SCI ont été fusionnées.

L'Ordre adapte son organisation

Afin de rendre plus fonctionnels les services du siège et d'aligner ses missions sur les objectifs du plan stratégique « géomètre-expert 2030 », le bureau du Conseil supérieur a souhaité restructurer les pôles existants et créer ainsi quatre nouvelles Directions :

- la Direction des finances et des moyens généraux confiée à Alberto Da Rocha,
- la Direction des affaires juridiques et de la compliance confiée à Gaëlle Gaillard,
- la Direction des métiers du géomètre-expert et de la formation confiée à Anne Fantuzzi,
- la Direction de la communication confiée à Yann Menguy.

Pour Joseph Pascual, Président du Conseil supérieur de l'OGÉ,
« la création des quatre nouvelles Directions constitue un préalable à la déclinaison opérationnelle de notre plan stratégique « géomètre-expert 2030 ». Elles permettront de mieux accompagner les actions et d'intégrer les nouvelles compétences nécessaires aux transformations à mettre en œuvre ».

Pour Hervé Grélard, Directeur général du siège de l'OGÉ,
« cette organisation favorisera également la reconnaissance des compétences et de l'engagement de chaque collaborateur ».

Les actions mises en place dès 2022

Une nouvelle commission compliance

S'agissant de la modernisation du fonctionnement des instances ordinales, il y a lieu de ne plus penser l'Ordre sous le seul prisme du droit de la concurrence, mais également comme acteur du droit de la Régulation et de la Compliance. Un projet d'Ordre rénové, doté de missions environnementales et sociétales, à l'image des sociétés à missions introduites par la loi Pacte, va donc être lancé. Cette transformation permettra à l'OGÉ d'intégrer de nouveaux standards de qualité pour contrôler les prestations délivrées par ses membres, comme justement la RSE ou l'expérience client. Plus globalement, ces évolutions doctrinales offriront à l'OGÉ la possibilité de renforcer la régulation de la profession, avec pour objectif de garantir que chaque géomètre-expert soit un professionnel d'excellence. C'est une véritable culture de l'accompagnement et de la supervision que nous allons engager. Prévenir plus que sanctionner : tel sera notre objectif !

Une relation accrue avec les ministères

Transformer la profession pour lui permettre de s'adapter aux nouveaux enjeux de la société est à la fois une vision, une volonté d'agir et de fédérer. C'est donc dès le mois de décembre que Joseph Pascual et Séverine Vernet, respectivement Président et première Vice-présidente du Conseil supérieur de l'OGÉ et Hervé Grélard, Directeur général, ont été reçus au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires par Guillaume Mangin, le Conseiller auprès de notre Ministre de tutelle, Christophe Béchu.

Un rendez-vous axé, outre la présentation de nos grandes réformes, sur la thématique de la sobriété foncière et énergétique. L'OGÉ a demandé à être associé à l'écriture des décrets d'application de la loi Climat et Résilience relatifs à la lutte contre l'artificialisation des sols, et a fait part de sa déception de ne pas participer aux travaux du CNR sur le volet logement, alors que les géomètres-experts sont des acteurs incontournables de l'acte de construire.

L'OGÉ a pu faire valoir les propositions qu'il a rédigées dans son manifeste de janvier 2021 pour un aménagement équilibré des territoires et la mise en œuvre contextualisée de la trajectoire ZAN, ainsi que les travaux réalisés dans le cadre de la préparation de la proposition de loi sénatoriale. Une approche pragmatique et équilibrée tenant compte de la spécificité des territoires et de l'aspiration des Français pour un cadre de vie désirable.

Nos élus ont également sollicité le soutien du Ministère pour travailler avec la Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACCS) sur la réforme de la publicité foncière. Au regard de la nécessité d'étendre la garantie et d'assurer une information claire et transparente de l'acquéreur d'un bien immobilier au même titre que les servitudes, l'OGÉ propose de faire mention systématique des bornages au fichier immobilier pour consacrer l'opposabilité des droits réels définis dans le procès-verbal dudit bornage.

Enfin, nos élus ont fait part de la création au sein de l'Ordre d'une nouvelle commission qui a vocation à diffuser auprès des membres qu'ils régulent, une véritable culture de la compliance, assise sur les missions proposées par les géomètres-experts, elles-mêmes articulées autour de la garantie d'offrir aux citoyens et usagers des cadres de vie durables. Le Ministère a félicité nos représentants de cette démarche et s'est engagé à accompagner l'OGÉ pour structurer l'intervention de régulateur de l'Ordre et pour définir le corpus de droits souples auxquels les professionnels seront soumis. Marie-Anne Frison-Roche, professeure de droit économique à Science Po Paris, accompagnera l'OGÉ dans cette démarche et en garantira le cadre juridique et éthique. Une première pour un Ordre professionnel !

Une relation renforcée avec les régions

Hervé Grélard, Directeur général de l'OGÉ, a été mandaté par le Conseil supérieur pour organiser des rendez-vous trimestriels avec l'ensemble des collaborateurs du siège et des régions. Une première réunion s'est tenue le 8 septembre en visio-conférence. Elle marquait le lancement de la mise en place d'une communauté des collaborateurs ordinaires, animés par la volonté de créer une véritable dynamique collective entre les régions et le siège, d'adopter une culture partagée et d'échanger sur les pratiques professionnelles afin de mobiliser les énergies pour répondre aux enjeux tant de l'institution que de la profession. La deuxième réunion des collaborateurs ordinaires a eu lieu à Paris, le 22 novembre dernier et en présentiel dans les nouveaux locaux du siège de l'OGÉ ! Une première après la période 2020-2022 qui a marqué un temps d'arrêt de ces rencontres collégiales. À cette occasion, le Directeur général a décrit en détails les axes transformatifs majeurs de la réflexion prospective « géomètre-expert 2030 ».

La nouvelle organisation interne du siège de l'OGÉ a été présentée ainsi que chacune des missions des quatre Directions.

La journée s'est poursuivie par des ateliers participatifs visant à réinventer la relation entre le siège et les régions.

EXCELLENCE DANS LE CŒUR DE METTIER



La qualité de service fait partie de l'ADN des géomètres-experts. Ils sont accompagnés par l'Ordre qui développe des normes ordinales et des formations pour permettre aux professionnels inscrits au Tableau de l'Ordre d'exercer leur métier dans le respect des règles de l'art et portés par une dynamique de performance renouvelée.

RECUEIL DES NORMES ORDINALES SUR L'ACTE FONCIER



Afin de garantir aux clients la qualité des prestations et le professionnalisme des géomètres-experts en matière d'actes fonciers, l'Ordre dispose d'un recueil des normes ordinales. Ce document de référence compile toutes les règles de l'art que doivent suivre ces professionnels, nécessairement inscrits au Tableau de l'Ordre pour exercer, pour établir leurs actes fonciers.

« **FIXER LES LIMITES DES BIENS FONCIERS, DÉFINIR ET GARANTIR LES DROITS ATTACHÉS À LA PROPRIÉTÉ EST UNE IMPORTANTE RESPONSABILITÉ POUR LE GÉOMÈTRE-EXPERT** »



L'élaboration de normes ordinales à destination des géomètres-experts est l'une des missions de l'Ordre des géomètres-experts, afin de garantir aux consommateurs, publics ou privés, un service de qualité. La mission de service public, déléguée à l'Ordre par l'État, lui permet d'accompagner et d'encadrer l'activité des géomètres-experts notamment sur leur monopole. Les règles de l'art constituent les obligations matérielles et morales auxquelles chaque géomètre-expert est soumis et dont elles expriment le savoir-faire collectif.

Le recueil des normes ordinales sur l'acte foncier, ouvrage de référence de 225 pages, fait l'objet de mises à jour en continu et de compléments périodiques, au regard des évolutions législatives et réglementaires, soumises à l'arbitrage des instances ordinales. Il est disponible en version dématérialisée et régulièrement mis à jour.

Il est structuré en différents chapitres comportant chacun un rappel des textes de référence (délibérations du Conseil supérieur, textes législatifs et réglementaires) et normes ordinales applicables (avec un code couleur par catégorie de normes : Directive / Recommandation / Doctrine / Méthodologie), des modèles et exemples ainsi que des commentaires associés sur les règles de l'art antérieures, si elles existent, sur la jurisprudence éventuelle, sur les décisions administratives et disciplinaires du Conseil supérieur.



Deux modèles de procès-verbaux de délimitation du domaine public ferroviaire

Le 14 avril 2021, était publiée une ordonnance intégrant dans le Code des transports, une procédure réformant la délimitation du domaine public ferroviaire, en parfaite adéquation avec la doctrine relative à la délimitation de la propriété des personnes publiques, mise en place par l'OGÉ en 2013. Le 22 décembre 2021 était publié un décret définissant les modalités de fixation amiable des limites du domaine public ferroviaire et faisant mention de l'intervention du géomètre-expert pour établir le procès-verbal et le plan de délimitation. Afin de rendre opérationnelles ces nouvelles dispositions, la commission Propriété des personnes publiques, présidée par Xavier Prigent, a mis en place un groupe de travail avec les services juridiques et opérationnels de la SNCF afin d'aboutir à deux modèles de PV de délimitation du domaine public ferroviaire. Ces modèles ont été validés par le Conseil supérieur lors de sa séance du 14 octobre 2022 et ont été intégrés au recueil des normes ordinales sur l'acte foncier, accompagnés d'un guide rédactionnel.

Prochaines étapes : le déploiement de webinaires de formation à l'attention des géomètres-experts afin de leur permettre de mettre en œuvre ces documents érigés au rang de directives ordinales, le déploiement sur le territoire national par la SNCF de l'information auprès de tous les services concernés par la mise en place de cette nouvelle obligation légale de délimitation du domaine public ferroviaire.

Procurations de représentation et de signature des procès-verbaux de bornage et DMPC

Depuis 2010, l'établissement d'un document unique signé par toutes les parties, bénéficiant ainsi de l'autorité de preuve attachée aux actes signés, revêt un caractère de recommandation au sens des règles ordinales.

Avec le déploiement des process digitaux se pose la question relative à la règle à appliquer concernant l'unicité du procès-verbal de bornage en cas de mixité de formats de signatures, manuscrites et électroniques.

La commission Foncier présidée par Vincent Balp s'est emparée de ce sujet et a élaboré des exemples de procuration valant mandat de représentation ou mandat de signature donné à une personne déléguée en cas de bornage amiable, ou encore valant mandat au géomètre-expert pour la signature d'un DMPC. Un témoignage de plus de l'agilité de l'Ordre pour accompagner les professionnels qu'il régule.

Le monopole des géomètres-experts en matière de copropriété confirmé

La première chambre civile de la Cour de cassation a rendu, le 29 juin dernier, un arrêt de principe confirmant que les plans annexés aux actes de copropriété relevaient du monopole des géomètres-experts.

Avec cet arrêt, la Cour de cassation rappelle que le plan annexé aux actes de copropriété ne peut être que l'œuvre d'un géomètre-expert en ce qu'il délimite les droits fonciers. Il vient également rappeler que les actes de délimitation des biens fonciers, pour être opposables, doivent être réalisés par une profession réglementée et contrôlée. Il en va de la protection des droits des propriétaires.

L'AVIS

de Joseph Pascual : Président du Conseil supérieur de l'Ordre



Je tiens à saluer cette décision de la Cour de cassation en date du 29 juin 2022. La sécurisation et la protection des droits de tous les propriétaires sont ainsi réaffirmées et le monopole des géomètres-experts en matière de délimitation des biens fonciers confirmé.

HARMONISER LE GÉORÉFÉRENCIEMENT DES ACTES FONCIERS

Géofoncier

Lors de sa séance du 22 mars 2022, le Conseil supérieur a procédé à la mise à jour des dispositions du titre VII du Règlement intérieur relatif à la base de données Géofoncier, afin de prendre en compte la transition digitale ainsi que l'ensemble des normes ordinales sur l'acte foncier.

La méthodologie relative au géoréférencement des actes fonciers telle que décrite à l'article 70 du Règlement intérieur a été modifiée. Dorénavant, les actes fonciers fixant les limites des biens fonciers en application de l'article premier de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 doivent être dressés dans le système national de référence de coordonnées géographiques en vigueur, le système de projection utilisé devant être obligatoirement mentionné dans ces actes.

Le géoréférencement est l'opération qui consiste à déterminer, dans le système national de référence, les coordonnées géographiques de la représentation cartographique des limites de propriété telles qu'elles résultent des actes fonciers. Les réseaux GNSS actuels permettent de s'affranchir des zones blanches, notamment par l'utilisation de TeriaSat et Pyx. Le système de projection en conique conforme limite fortement les altérations linéaires et les déformations des plans topographiques et fonciers à l'occasion des opérations de rattachement au système national de référence géodésique en vigueur. La méthodologie édictée va permettre d'éviter toute divergence d'interprétation et de respecter les obligations ordinales en matière de géoréférencement des objets (limites et/ou sommets) du Référentiel Foncier Unifié (RFU), dans la base de données Géofoncier.

L'AVIS

de Séverine Vernet : première Vice-présidente du Conseil supérieur en charge des questions foncières



Cette décision constitue une réelle avancée pour notre profession, en nous permettant de garantir la cohérence du géoréférencement de nos actes fonciers et d'unifier nos pratiques, tout en satisfaisant à la demande des services publics, notamment cadastraux.



Des débats en régions sur la pluralité d'exercices professionnels

Pour répondre à l'un des objectifs de « géomètre-expert 2030 » consistant à renforcer la posture participative de l'institution, l'ensemble des géomètres-experts a été invité à participer à des ateliers programmés dans chaque région, afin d'arrêter les modalités de mise en œuvre de la pluralité d'exercices professionnels en conformité avec le projet « géomètre-expert 2030 ».

À l'occasion du vote unanime du plan stratégique géomètre-expert 2030, deux projets relatifs à l'exercice professionnel ont été adoptés : l'OGE a fixé les modalités d'exercice du géomètre-expert dans plusieurs structures inscrites au Tableau de l'Ordre. Toutes les structures dans lesquelles exerce un géomètre-expert devront être inscrites au Tableau de l'Ordre.

Pour répondre à l'un de ces objectifs et renforcer la posture participative de l'institution, le Conseil supérieur a invité l'ensemble des géomètres-experts à participer à des ateliers programmés dans chaque région, afin d'arrêter les modalités de mise en œuvre de ces deux projets.



Ces débats pouvaient être tenus en visioconférence (Teams) sur une durée d'une ½ journée ou en présentiel, au choix du Conseil régional.

L'animation a été confiée à chaque Président de région, accompagné d'un membre du Bureau du Conseil supérieur ayant participé à l'Assemblée Générale 2022.

Ces ateliers participatifs étaient programmés entre octobre et novembre 2022.

À l'issue de chaque débat régional, chaque géomètre-expert de la circonscription concernée a reçu un questionnaire visant à recueillir son avis et ses observations quant à la réforme des textes en matière d'exercice professionnel. Les réponses apportées seront consolidées en vue d'une restitution lors de la séance du Conseil supérieur de janvier 2023.

Une présentation des synthèses sera ensuite faite à l'occasion des Assemblées Générales régionales de 2023.

Enfin, les arbitrages politiques de mise en œuvre de ces projets auront lieu en séance du Conseil supérieur de mai 2023.

RÉGULATION ET HAUT NIVEAU DE PRESTATIONS

La profession de géomètre-expert est très attachée à la qualité de service. Pour garantir son excellence, le géomètre-expert doit justifier de 24 heures de formation continue chaque année afin d'actualiser ses connaissances et développer son expertise tout au long de sa carrière. Une activité encadrée et contrôlée par l'Ordre des géomètres-experts.

GARANTIR LA PERFORMANCE DE LA PROFESSION

L'un des rôles de l'Ordre des géomètres-experts est de garantir aux clients des cabinets un haut niveau de prestations. Pour cela, il doit s'assurer que les géomètres-experts exercent leurs activités dans le respect de la déontologie et des règles de l'art définies par la profession. Il a également instauré un système de contrôle moderne et efficace.

Un système de contrôle innovant

Les Conseils régionaux de l'Ordre sont tenus au cours du premier trimestre, conformément aux dispositions de l'article 87 du décret N°96-478 du 31 mai 1996 et de l'article 36 du règlement intérieur, de rendre compte au Conseil supérieur des contrôles de cabinets effectués pendant l'année civile antérieure. Lors de sa séance du 21 juin 2022, le Conseil supérieur a pris connaissance de la synthèse des contrôles de cabinets effectués en régions sur l'année 2021.

Il ressort de l'examen des synthèses régionales que 363 contrôles ont été réalisés en 2021, en très nette augmentation par rapport à l'année 2020 durant laquelle la crise sanitaire a constitué un obstacle majeur à leur mise en œuvre (pour rappel, 128 contrôles seulement avaient été effectués cette année-là).

Les points d'alerte ont porté de façon très régulière, et toutes régions confondues sur :

- > une analyse expertale jugée trop faible dans la partie non normalisée du procès-verbal de bornage (très fréquent, plus encore qu'en 2020 alors que ce manquement apparaissait déjà fortement) ;
- > pas d'exemplaire unique du PV de bornage ;
- > absence ou incomplétude du devis ;
- > saisie imparfaite du RFU ;
- > défaut de versement dans le portail Géofoncier ;
- > non-respect des règles de l'art en matière d'implantation.

Plus occasionnellement, mais à noter toutefois, il a été relevé :

- > un défaut d'information des riverains sur la pose de bornes de limites existantes ;
- > l'absence d'indication des cotes de rattachement sur le plan de bornage ;
- > un défaut de convocation des riverains en procédure de rétablissement de limites ;
- > l'absence de procès-verbal de carence ;
- > le non-établissement du tableau de coordonnées des points de limites dans le procès-verbal ou le plan ;
- > la non-mise en place de la procédure de PV3P.

Des initiatives pour mener à bien les actions correctives

Pour mener des actions correctives, le Conseil supérieur a décidé pour 2023 la mise en œuvre d'une formation courte et/ou d'un webinaire à destination des géomètres-experts sur la rédaction de l'analyse expertale dans le cadre du procès-verbal de bornage, illustrée de deux ou trois cas pratiques ainsi que la réalisation d'une vidéo sur le devis type, co-animée par M^e Jérôme Hocquard, avocat, et par Xavier Fagge, responsable du groupe de travail Assurances de l'OGE.



Vers un auto-contrôle qualité amélioré des prestations

Pour faciliter le travail de contrôle qualité des géomètres-experts sur l'ensemble de leurs prestations et commencer à diffuser une culture de la compliance et de la supervision, une nouvelle démarche d'auto-contrôle a été engagée en fin d'année.

Les fiches qualité d'auto-contrôle concernent les divisions foncières, le bornage, la copropriété, les implantations, la maîtrise d'œuvre.

En matière de prestations foncières, sur la base de trois dossiers au statut « terminé », sélectionnés aléatoirement par Géofoncier, le géomètre-expert devra renseigner les fiches qualité de ces dossiers, chaque année, sur le portail numérique Atlas, à la demande du Conseil régional de l'Ordre dont il dépend. Ce processus vient compléter les contrôles opérés par les Conseils régionaux de l'Ordre et permet d'impliquer davantage les géomètres-experts qui deviennent acteurs du contrôle de leurs prestations par un processus déclaratif responsabilisant.

L'AVIS

de Christian Rouaix : Secrétaire du Conseil supérieur, animateur du groupe de travail contrôles de cabinets



En créant un système d'auto-contrôle de la qualité des prestations, nous souhaitons mieux impliquer et mieux sensibiliser les géomètres-experts aux impératifs de qualité nécessaires à l'ensemble de leurs travaux.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE, UN GAGE DE QUALITÉ DE SERVICE

En veillant à maintenir un haut niveau de formation, l'Ordre garantit la qualité des prestations proposées au consommateur. Elles permettent à ses professionnels d'exercer leur métier tout en restant performants pour accomplir les missions qui leurs sont confiées.

Experts de l'acquisition et de la qualification de la donnée, les géomètres-experts disposent de solides connaissances juridiques et techniques. Ils doivent cependant justifier de 24 heures de formation continue chaque année afin d'actualiser leurs connaissances et développer leur expertise tout au long de leur vie professionnelle. Actualisation des connaissances, spécialisation, agrément... L'ensemble des formations proposées permettent de diversifier leurs savoirs, d'acquérir de nouvelles compétences et d'améliorer leurs performances.

Nouveau cycle de formation en évaluation immobilière

Afin d'accompagner les géomètres-experts qui souhaitent se lancer dans l'activité d'estimation et d'évaluation immobilière et promouvoir cette activité au sein de la profession, un cycle de formation était organisé en partenariat avec l'ICH en octobre et novembre. Les deux modules abordaient la pratique professionnelle de l'évaluation immobilière ainsi que les principales méthodes applicables pour la rédaction d'un rapport afin que les apprenants puissent pratiquer immédiatement l'activité.

Formation bornage et divisions foncières : 51 sessions proposées

Les formations proposées en 2022 aux géomètres-experts étaient structurées en deux modules à la carte, l'un sur le bornage, la reconnaissance de limites et les cas particuliers, et l'autre sur les divisions foncières, les superficies, les servitudes et le descriptif.

Chaque module d'une journée comportait une présentation des normes ordinaires et le développement des commentaires associés, des retours d'expériences de la pratique personnelle des formateurs ainsi que des études de cas pratiques à adapter aux cas d'espèce.

Les 51 sessions, dont l'organisation était confiée à la société Publi-Topex, se sont déroulées dans chacune des régions, tout au long du 1^{er} trimestre de l'année et ont permis de former un millier de géomètres-experts.

L'OGE soutient la certification des compétences BIM et la formation labellisée BuildingSMART France

L'Ordre est partenaire depuis 15 ans de BuildingSMART France. Cette association a pour objet d'accompagner les acteurs de la construction, de l'exploitation des bâtiments et des territoires dans l'appropriation des process et dans la généralisation des technologies numériques interopérables liées au BIM.

Le 7 novembre, l'OGE s'est engagé aux côtés de BuildingSMART France, comme l'ont fait une vingtaine d'autres partenaires, pour promouvoir les formations labellisées auprès des géomètres-experts et soutenir la certification professionnelle OpenBIM basée sur un référentiel reconnu au niveau international. Cette démarche permet de promouvoir la démarche BIM auprès des géomètres-experts qui peuvent ainsi accéder à des formations labellisées de qualité.

Une commission ordinale spécifique est chargée de la compliance, elle est présidée par notre première Vice-présidente, Séverine Vernet, qui travaille en lien étroit avec une experte en la matière, la professeure Marie-Anne Frison-Roche.



De la régulation à la compliance

L'Ordre des géomètres-experts a pour ambition de devenir une véritable organisation altruiste et entend poursuivre des « buts monumentaux » au-delà de ses obligations régaliennes.

Dans son projet stratégique « géomètre-expert 2030 », l'Ordre des géomètres-experts affirme sa volonté de penser un nouveau modèle pour les Ordres professionnels, en se dotant de missions sociétales.

L'organisation doit être encore plus dynamique, agile et au service de la société. C'est bien plus qu'un projet professionnel, c'est un véritable projet politique porté par toute la profession, au sens où nous repensons les missions de notre Ordre et sa coopération avec l'État.

La compliance sera notre nouvelle « règle du jeu » qui visera des buts monumentaux comme la lutte contre le réchauffement climatique ou encore le respect des droits humains. Cela nous amènera aussi à intégrer de nouveaux standards qualité comme la RSE ou la prise en compte et la mesure de l'expérience client. Tous les champs du possible s'offrent ainsi à nous pour réguler la profession et faire de chaque géomètre-expert un professionnel d'excellence.

Première et seule profession à s'être dotée d'un Agenda 21, mobilisés en faveur d'un aménagement respectueux des territoires et de leurs

ressources, nous cultivons aussi notre ouverture à la diversité en nous engageant en faveur de causes sociétales emblématiques tels que le handicap, l'égalité Femme-Homme, l'intégration dans le monde du travail des jeunes issus de quartiers moins favorisés ou encore la lutte contre l'homophobie.

Certains pourraient questionner la légitimité d'un Ordre à s'engager sur ces sujets. Tout au contraire, nous sommes convaincus que nous servons ainsi « un but monumental » qu'est la lutte contre toutes les formes de discrimination, que nous œuvrons ainsi à une société plus inclusive et respectueuse des droits humains. C'est cela aussi être garant d'un cadre de vie durable, assurer à toutes et à tous sa juste place dans l'espace public et dans la société.

Le droit de la compliance permettra de mettre en place des lignes directrices et un socle de droits souples indispensables à la poursuite de ces buts monumentaux. Ce qui importera désormais sera de mettre en œuvre un dispositif efficace pour prévenir le risque d'infraction à ces lignes directrices, plus que de savoir si les cabinets enfreignent les règles qui s'appliquent à eux. Il s'agit là d'un véritable changement de culture : faire de notre Ordre non seulement un régulateur mais aussi un véritable superviseur, faire primer la culture de la prévention et de l'exemplarité sur celle de la sanction.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ

Garantir un cadre de vie durable, c'est s'impliquer au quotidien aux côtés de partenaires de valeurs et de projets porteurs de sens. Cette année encore l'Ordre et l'ensemble de la profession se sont engagés pour un monde plus inclusif et contre toutes les formes de discrimination.

BLUE PARKING : UNE APPLI POUR GÉOLOCALISER LES PLACES PMR

Lancé fin 2021 par les géomètres-experts, le projet Blue Parking a pour objectif de faciliter les déplacements quotidiens de personnes en situation de handicap. Son principe : géoréférencer les places de parking réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Un projet qui s'inscrit dans les engagements RSE de l'OGE.



En France, les données concernant le nombre et l'emplacement des places de parking pour personnes en situation de handicap sont rarement disponibles et systématiquement imprécises, lorsqu'elles existent.

Un constat qui a amené les géomètres-experts à se mobiliser pour rendre possible la géolocalisation de l'ensemble de ces places de stationnement et mettre ensuite ces données en open-data. Depuis décembre 2021, l'opération Blue Parking a permis de géolocaliser, grâce à l'engagement bénévole de la profession, plus de 30 000 places avec une précision centimétrique. Les utilisateurs peuvent ainsi connaître la localisation précise des places PMR en consultant la carte du portail géofoncier directement depuis leur mobile.

Une application citoyenne, collaborative et évolutive !

L'application Blue Parking, lancée en septembre 2022, est pensée pour être à la portée de tous, petits et grands. En promenade, sur le chemin de l'école, ou en allant faire ses courses, muni de son smartphone, l'utilisateur de l'appli peut en un clic géolocaliser les places réservées aux personnes en situation de handicap. Elles apparaissent directement sur la « map » de l'application avec une précision au mètre près. Les géomètres-experts peuvent ensuite se rendre sur place afin de géoréférencer ces places au centimètre près, comme ils le font depuis un an maintenant. En décembre une campagne de mobilisation a permis de géoréférencer de nouvelles places.

Offrir un cadre de vie durable et inclusif, telle est l'ambition première des géomètres-experts. Une ambition qui ne peut aboutir sans le concours de l'ensemble des acteurs du cadre de vie et de celles et ceux qui vivent et évoluent au cœur d'une société où la diversité et la différence fondent une richesse collective. En proposant un dispositif collaboratif innovant, la profession espère pouvoir mieux accompagner les déplacements des personnes en situation de handicap.

« **HABITUÉS À LA DONNÉE CARTOGRAPHIÉE ET AU TRAVAIL AVEC LES GÉOMÈTRES-EXPERTS, NOUS AVONS CRÉÉ UNE APPLICATION COLLABORATIVE, D'UN BOUT À L'AUTRE DE LA CHAÎNE. CETTE APPLICATION MOBILE POUR LE GRAND PUBLIC, PERMET TRÈS RAPIDEMENT AU CONTRIBUTEUR DE GÉOLOCALISER LES PLACES PMR POUR INDIQUER AUX GÉOMÈTRES-EXPERTS LEURS EMPLACEMENTS AFIN QU'ILS LES GÉORÉFÉRENCENT** »

EXPLIQUE PATRICK BEZARD-FALGAS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE GÉOFONCIER.

Fondation des Femmes

L'Ordre des géomètres-experts est partenaire depuis 4 ans de la Fondation des Femmes qui lutte contre les violences faites aux Femmes. Des valeurs communes et un engagement sans faille pour lutter contre toutes les formes de discrimination. L'Ordre des géomètres-experts l'accompagne pour faire de l'engagement de la profession pour l'égalité Femme-Homme plus qu'un message. Les actions concrètes qui nous sont proposées doivent traduire nos paroles en action de terrain.



Train de l'égalité

Du 26 février au 7 mars, le Train pour l'Égalité inaugurerait le premier Tour de France de la Fondation des Femmes. Durant 10 jours et dans 9 villes le train a sillonné la France pour sensibiliser aux grands enjeux de l'égalité Femme-Homme. Un train qui proposait de nombreuses animations, des conférences et des contenus à la fois ludiques et pédagogiques sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes. Une action largement relayée en régions par l'Ordre.

Collecte nationale des produits d'hygiène et de soin

Les 24 et 25 juin, la Fondation des Femmes invitait la profession à participer partout en France, à la collecte nationale de produits d'hygiène et de soin à destination des mamans les plus démunies et de leurs bébés, dans plus d'une centaine de Monoprix. Les produits collectés ont ensuite été redistribués à des associations et des personnes en situation de précarité.



Campagne violences faites aux Femmes

Le 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des Femmes, l'Ordre des géomètres-experts a relayé la campagne #PlusJamaisSeules de son partenaire.

Toutes les 6 minutes, en France, une femme est victime de viol ou de tentative de viol. Souvent, elle se retrouve seule. L'Ordre a relayé cette campagne pour permettre à la Fondation des Femmes de récolter des dons. Ils vont permettre à des associations de terrain d'œuvrer toute l'année pour que les victimes soient écoutées, soutenues et accompagnées par des personnes formées, des psychologues et des juristes.

FONDS LINK : POUR UN MONDE PLUS INCLUSIF D'ICI 2030

Ambassadeur d'un monde sans Sida d'ici 2030, l'Ordre des géomètres-experts est partenaire, depuis plusieurs années, du fonds LINK, qui répartit ses contributions financières et celles de ses autres donateurs auprès de plusieurs acteurs de la prévention et des soins.



Au-delà de ce soutien financier, ce partenariat s'inscrit dans l'engagement quotidien des géomètres-experts qui tous ont à cœur de favoriser un monde plus inclusif. Par le prisme de leur engagement RSE, les entreprises sont des alliées qui peuvent jouer un rôle essentiel pour informer, sensibiliser et former leurs parties prenantes à la prévention de ces discriminations, et plus particulièrement de l'homophobie et de la sérophobie.

Le 1^{er} décembre, Hervé Grélard Directeur général de l'OGÉ, est intervenu lors du webinar « Comment engager son entreprise dans la lutte contre les discriminations, l'homophobie et la sérophobie ? » de Aides pour Link. Il a rappelé l'importance de la libération de la parole en entreprise contre toutes les formes de discrimination, ainsi que les engagements de notre Ordre pour une société plus inclusive. Enfin, le 5 décembre, une centaine de géomètres-experts étaient en outre formés au thème de la lutte contre les discriminations en entreprise.

Démarche RSE : labellisation

Dévoilé lors de la séance « Performer au quotidien » du 46^{ème} Congrès de la profession, le parcours d'engagement RSE des géomètres-experts est décliné en quatre étapes : découvrir, se former, se faire accompagner et se faire labelliser.

Œuvre de la commission RSE présidée par Sébastien Cavillon, le référentiel sectoriel comporte 14 principes d'action et 58 types d'investissement responsable, illustrés d'exemples concrets. Ce document explique notamment comment utiliser les outils qui seront mis à disposition par l'OGÉ pour tester son niveau de maturité RSE et pour réaliser un diagnostic en vue d'obtenir le certificat « Engagé RSE » ou de bénéficier du label sectoriel « Performant RSE » en fonction du score obtenu.



SOLIDAYS : UN NOUVEL ENGAGEMENT

Les 24, 25 et 26 juin, le festival Solidays ouvrait ses portes. Les 247 022 festivaliers ont pu profiter de cette manifestation après deux ans d'absence. L'Ordre des géomètres-experts, fort de ses engagements, était au rendez-vous.

S'engager pour donner encore plus de sens à ses actions

Parce que les géomètres-experts sont les garants d'un cadre de vie durable, l'Ordre des géomètres-experts s'est engagé bénévolement aux côtés du Festival Solidays. Une manifestation qui fait écho aux valeurs fortes qui animent la profession. Parmi celles-ci : la lutte contre toutes les formes de discrimination. Plus qu'une valeur, elle est un leitmotiv pour toutes celles et tous ceux qui exercent la profession de géomètre-expert. « Solidays est un festival résolument engagé contre la discrimination », déclare Hervé Grélard, le Directeur général de l'Ordre. Ce partenariat fait donc sens pour l'OGÉ notamment engagé dans la lutte contre le sida avec l'objectif mondial d'éradiquer le virus d'ici 2030.

Les géomètres-experts à l'œuvre sur les pelouses de l'hippodrome de Longchamp !

Engagé contre toutes les formes de discrimination, l'Ordre des géomètres-experts a naturellement accompagné l'installation du Festival Solidays. Objectif : délimiter les espaces pour faciliter l'organisation et la fluidité de l'événement le jour J. Si 247 022 festivaliers ont pu faire la fête dans la bonne humeur et autour d'une programmation d'exception, les géomètres-experts y sont un peu pour quelque chose !

Ce sont les cabinets Bonnier-Vernet-Le Floch et Roulleau-Huck-Plomion, respectivement géomètres-experts à Deuil la Barre et à Paris qui sont intervenus sur le site.

Un mois avant l'ouverture du Festival au public ils ont matérialisé sur le terrain les futurs emplacements des différents espaces Solidays comme les scènes, buvettes, chapiteaux... et tous les équipements nécessaires au bon déroulement de l'événement.

Plus de 180 points d'implantation ont été marqués par les géomètres-experts participant à l'opération.

L'OGÉ est fier de cette mobilisation et d'avoir pu participer, aux côtés des organisateurs, à ce Festival. Garantir un cadre de vie durable, c'est aussi garantir un monde où la liberté et l'égalité sont réelles, un monde accessible à toutes et tous. C'est pourquoi, dans leur quotidien, les géomètres-experts, où qu'ils exercent, ont à cœur de porter des valeurs qui incarnent ce monde plus durable et de concevoir ainsi des cadres de vie toujours plus inclusifs.



L'Ordre des géomètres-experts auditionné

À la demande de Claire Hédon, défenseuse des droits, l'Ordre des géomètres-experts a été auditionné courant 2022. Par suite de plaintes faisant état de pratiques discriminatoires au sein des professions réglementées, deux universitaires préparent un rapport qui devrait être diffusé en 2023 sur « les dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des professions libérales réglementées en France ». Les auditeurs ont souligné l'engagement de l'OGÉ et des formations de sensibilisation à la discrimination, mises en place auprès de ses membres. Un constat qui montre que nous agissons en responsabilité et que nous avons su anticiper les attentes des autorités publiques.

LA GOUVERNANCE

- L'Ordre des géomètres-experts est administré par un Conseil supérieur et 18 Conseils régionaux dotés de la personnalité civile.
- Les pouvoirs publics sont représentés auprès du Conseil supérieur par un Conseiller d'État, Commissaire du Gouvernement, et auprès de chacun des Conseils régionaux par un délégué du Commissaire du Gouvernement.

Les membres du Bureau du Conseil supérieur



Joseph Pascual
Président du
Conseil supérieur,
membre élu



Séverine Vernet
Vice-présidente,
membre élue



Xavier Prigent
Vice-président,
membre élu



Luc Lanoy
Vice-président,
Président du
Conseil régional
de Marseille



Denis Attencia
Trésorier,
Président du
Conseil régional
de Rennes



Christian Rouaix
Secrétaire,
Président du
Conseil régional
de Toulouse

La direction de l'Ordre



Hervé Grélard
Directeur Général

Directeur des finances
et des moyens
généraux

Alberto Da Rocha

Directrice des affaires
juridiques et de la
compliance

Gaëlle Gaillard

Directrice des métiers
du géomètre-expert et
de la formation

Anne Fantuzzi

Directeur de la
communication

Yann Menguy

Les membres du Conseil supérieur / Président(e)s de Conseils régionaux

- **Daniel Aïnama** (Antilles-Guyane)
- **Vincent Balp** (Montpellier)
- **Anne Briant** (Bordeaux)
- **Olivier Colin** (Dijon)
- **Yves Delavigne** (Rouen)
- **Fabien Forest** (Poitiers)
- **Eric Hoffmann** (La Réunion-Mayotte)
- **Jean-Louis Lehmann** (Clermont-Ferrand)
- **Hubert Ortlieb** (Strasbourg)
- **Jean Perrillat** (Lyon)
- **François Perronnet** (Orléans)
- **Ambroise Piechowski** (Nancy)
- **Claire Richard** (membre élue)
- **Philippe Sechet** (Paris)
- **Olivier Taffin** (Amiens)
- **Antoine Vinceneux** (Angers)
- **André Schilte** (Commissaire du gouvernement)

Les collaborateurs de l'Ordre

- **Sylvie Bererd**, Conseil régional de Lyon
- **Virginie Bernard**, Conseil régional d'Amiens
- **Charlène Blond**, Assistante juridique, Siège
- **Lucie Carteron**, Conseil régional de Lyon
- **Sabine Delanoue**, Conseil régional de Nancy
- **Dominique Desgoutte**, Conseil régional de Clermont-Ferrand
- **Laure Despouys**, Conseil régional de Bordeaux
- **Khady Diouf**, Assistante comptable, Siège
- **Amélie Festivi**, Conseil régional de Montpellier
- **Anne Gallard**, Conseil régional de Poitiers
- **Bérard Gunot**, Assistante de direction, Siège
- **Isabelle Hadida**, Conseil régional de Paris
- **Cécile Lavocat**, Conseil Régional de Dijon
- **Florian Lebourdais**, Chargé de mission auprès du Directeur général, délégué aux affaires européennes et internationales
- **Johana Mamie**, Chargée de mission communication, Siège
- **Nathalie Manechez**, Conseil régional de Marseille
- **Odine Mirarisoa**, Conseil régional de la Réunion-Mayotte
- **Annette Mongermont**, Conseil régional de Rennes
- **Anne-Joëlle Moreau**, Conseil régional d'Angers
- **Fabienne Mussotte**, Conseil régional de Bordeaux
- **Françoise Nayaradou**, Conseil régional des Antilles-Guyane
- **Alice Pieplu**, Conseil régional de Rouen
- **Cyprien Poudevigne**, Chargé de mission SI, Siège
- **Vanika Priam**, Conseil régional de Paris
- **Bruno Racadot**, Responsable SI, Siège
- **Valérie Tanguy**, Conseil régional de Marseille
- **Alexandrea Vacher**, Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, Siège
- **Christine Vanderplaetsen**, Conseil régional d'Orléans
- **Martine Welsch**, Conseil régional de Strasbourg

23 COMMISSIONS ET OBJECTIFS PRINCIPAUX POUR 2023

Plus de 200 géomètres-experts s'investissent dans les 23 commissions de l'Ordre des géomètres-experts. Avec les équipes du siège, ils travaillent ensemble sur les thématiques liées à la profession, ses perspectives et son rayonnement. Panorama des principaux objectifs des commissions pour 2023.



Commission	Présidence	Objectifs principaux pour 2023
Affaires européennes et internationales	Vincent Saint-Aubin	<ul style="list-style-type: none"> AG du CLGE organisée en France à l'automne 2023
Aménagement durable et Ingénierie	Étienne Saint-Aubin	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de webinaires de formation ingénierie VRD pour inciter les géomètres-experts à la spécialisation interne
Aménagement durable et Urbanisme	Claude Barneron	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et accompagnement des géomètres-experts aux enjeux de la sobriété foncière
Aménagement foncier	Philippe Cachod	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de webinaires de formation pour inciter les géomètres-experts à postuler à l'agrément en aménagement foncier
Cadastre et Publicité foncière	Laure Piétri	<ul style="list-style-type: none"> Mention de l'existence des PV de bornage au fichier immobilier
Communication	David Nicolas	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une stratégie de communication 360° pour l'Ordre et la profession
Compliance	Séverine Vernet	<ul style="list-style-type: none"> Définition des lignes directrices et de la Raison d'Être de l'Ordre
Copropriété et volumes	Gérard Roulleau	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur de l'arrêt de principe de la Cour de cassation du 29 juin 2022
Développement Numérique	Nicolas Fiker	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un livre blanc des bonnes pratiques en matière de système d'information. Poursuite des actions de digitalisation des services de l'institution
Égalité et Diversité	Florence Amphoux	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion autour de l'instauration d'un principe général de non-discrimination dans le code de déontologie
Environnement	Laurent Gaubert	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de fiches méthodologiques à destination des géomètres-experts sur les procédures et la réglementation environnementale appliquées aux projets
Évaluation immobilière	Jean-Yves Bourguignon	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur l'accompagnement des géomètres-experts à l'activité d'évaluation immobilière

Commission	Présidence	Objectifs principaux 2023
Exercice professionnel	Luc Lanoy	• Arbitrages politiques sur la pluralité d'exercice
Expertise judiciaire/ Médiation	Karen Gaillard	• Sensibilisation et formation des géomètres-experts à la prévention des conflits
Foncier	Vincent Balp	• Déploiement d'ateliers de formation en régions sur l'analyse expertale appliquée aux actes fonciers
Formation	Alain Huck	• Mise en œuvre opérationnelle de la refonte des parcours d'accès à la profession
Immobilier	Laurent Progeas	• Réflexion sur l'accompagnement des géomètres-experts à l'activité d'évaluation immobilière
Instruction	Antoine Vinceneux	• Commission régaliennne - Instruction des appels
Performance globale	Jean-Charles Hinault	• Déploiement d'ateliers de formation sur l'expérience client
Propriété des personnes publiques	Xavier Prigent	• Déploiement de colloques en régions pour valoriser la doctrine ordinaire sur la délimitation de la propriété des personnes publiques
Responsabilité Sociétale des Entreprises	Sébastien Cavillon	• Mise au point et déploiement d'un outil de diagnostic à destination des géomètres-experts pour leur permettre d'obtenir le label « Performant RSE »
Géofoncier	Claire Richard	• Déploiement d'ateliers de formation pratiques en régions sur la mise en place d'une stratégie Géofoncier dans le cabinet, à destination des géomètres-experts
Expertise de la mesure	Bertrand Clergeot	• Mise en œuvre opérationnelle d'une démarche de qualification de la donnée produite par les géomètres-experts

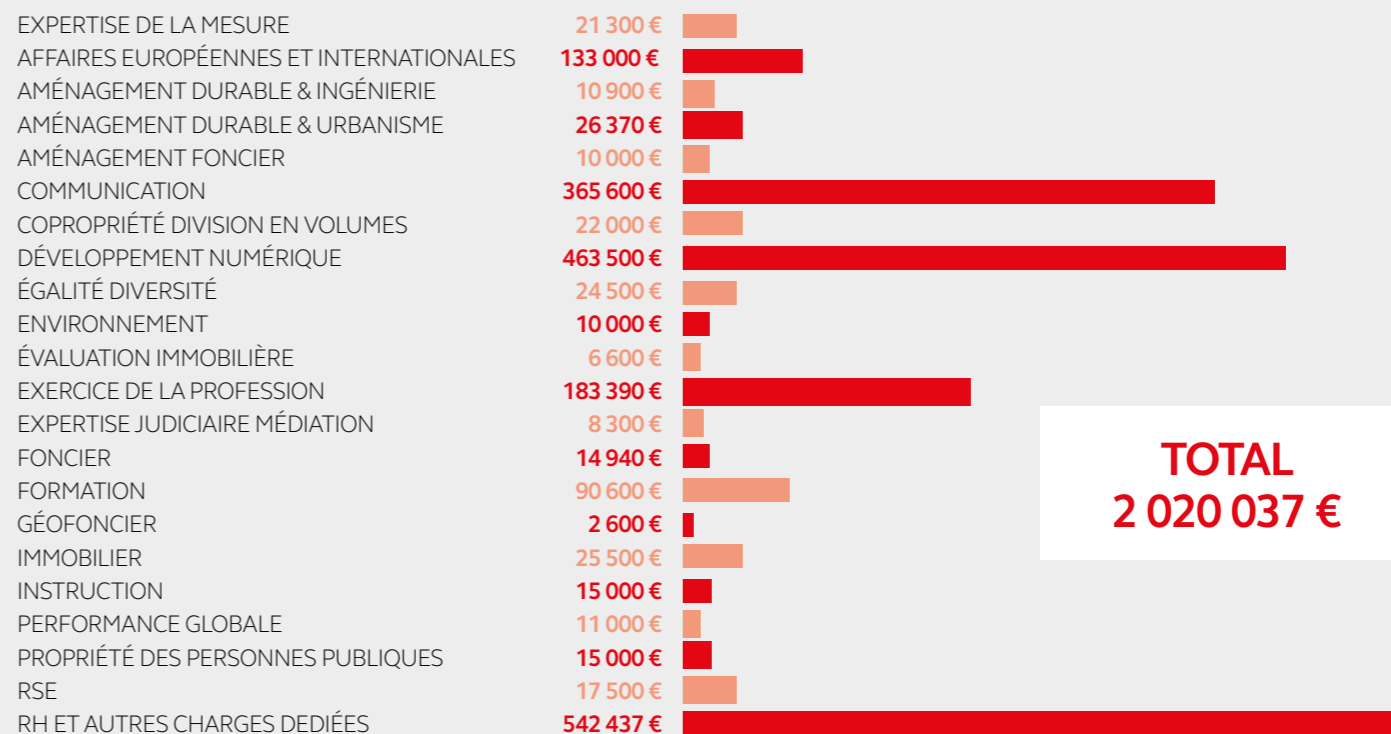
BUDGET ET MOYENS DES COMMISSIONS

Le budget 2022 de l'Ordre des géomètres-experts approuvé lors de sa séance du 14 décembre 2021 s'élève à 6,42 millions d'euros.

Ce montant a guidé des investissements volontaires et ambitieux centrés sur la digitalisation de la profession, le 46^{ème} Congrès, les projets de numérisation des DMPC et de développement de la plateforme CAP en lien avec la DGFIP.

Le budget des 23 commissions ordinaires s'élève à 2 020 037 euros

- Droit fixe par géomètre-expert (inscrit au Tableau de l'Ordre) : 745 €
- Droit fixe par bureau principal : 291 €
- Droit proportionnel : 0,34 % du C.A.



**TOTAL
2 020 037 €**




49 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. : 01 53 83 88 00
ordre@geometre-expert.fr
www.geometre-expert.fr



Directeur de la publication : Hervé Grélard

Rédaction : Anne Fantuzzi, Gaëlle Gaillard, Yann Menguy, Alberto Da Rocha, Hervé Grélard

Crédits photo : Valery Joncheray, Publi-Topex, Géofoncier, Fondation des Femmes, Annette Mongermond, DR

Conception et réalisation :  PEUPLADES.FR